

RÉSUMÉ DU TRAVAIL DE MASTER DE J. SCHUMACHER, 2009

La forte croissance du marché Bio de ces dernières années et l'entrée sur le marché d'acteurs professionnels du commerce des denrées alimentaires ont augmenté la concurrence et la pression sur les prix ainsi que la complexité de la filière. C'est pourquoi, différentes initiatives ont vu le jour en Europe centrale afin de faire ressortir les aspects d'équité, de régionalité et de globalité de l'agriculture biologique. Ces initiatives peuvent être résumées sous le terme de «Domestic Fair Trade» (Commerce équitable domestique, DFT). Le présent travail étudie le concept de DFT de Bio Suisse, la principale Fédération d'agriculture biologique de Suisse qui octroie le label du Bourgeon. Le concept prévoit pour la suite du développement une approche participative qui inclut les acteurs de toute la filière de valorisation du Bourgeon. Le présent travail a pour but de discuter le concept avec des partenaires de la filière Bourgeon, de poursuivre le développement du concept en se basant sur des définitions théoriques de l'équité et sur le processus de développement du code du «*Bundesverband Naturkost Naturwaren Herstellung und Handel e.V.*» (BNN) allemand et de donner des recommandations pour le développement de l'organisation.

Le concept de Bio Suisse a l'ambition de ne pas seulement limiter l'équité à un prix plus élevé pour les producteurs mais aussi de développer et de garantir une conduite équitable tout au long de la filière grâce à un code de conduite et divers instruments de mise en œuvre.

Pour la partie pratique du travail, la méthode de l'enquête-feedback a été utilisée comprenant trois ateliers de feedback, plusieurs interviews d'acteurs de la filière et deux boucles de feedback écrites. Le processus de feedback devait permettre de rédiger un code de conduite et de concrétiser les instruments de mise en œuvre. Pour le feedback, un groupe d'accompagnement a été créé, auquel des intéressés de tous les maillons de la filière Bourgeon ont été invités. Comme base pour le travail en atelier, les membres du groupe d'accompagnement ont reçu un document de travail, qui présentait le contexte du projet et le concept de DFT de Bio Suisse. D'autres initiatives de DFT avaient été examinées auparavant et leurs critères d'équité avaient été listés en tant qu'exemples dans le document de travail. Par une recherche documentaire et une interview la directrice de BNN et de la personne ayant accompagné le processus, il a été possible de reconstituer le processus de création du code BNN.

Au cours du processus de feedback, le concept DFT a été discuté et adapté avec des acteurs de l'ensemble de la filière. Il contient, en l'état de septembre 2009, un code de conduite servant de référence pour une conduite équitable, une Commission de commerce équitable composée paritairement de représentants de la filière et qui doit aider à surmonter les conflits, une directive qui exige une ouverture à la discussion et le respect des prescriptions contraignantes de la Commission ainsi qu'un instrument de monitoring. Sur la base du travail de recherche et des ateliers de feedback, une structure et une formulation provisoires du code de conduite ainsi que le texte pour le cahier des charges ont été rédigés puis commentés par le biais des boucles de feedback. Les avis des acteurs sur le principe de la démarche de Bio Suisse allaient du point de vue qu'on pouvait bien essayer jusqu'à l'avis que le concept était beaucoup trop compliqué et n'était ainsi pas crédible.

Le code de conduite est structuré en trois chapitres: la conscience de soi, les lignes directrices et les instruments de réalisation. Les lignes directrices constituent la plus grande partie du code. Elles sont elles-mêmes divisées en différents thèmes: collaboration et négociations de contrats, prix équitables, orientation qualitative et engagement social et environnemental. Le feedback oral et écrit sur le code de conduite a montré que la majeure

partie des commentaires ainsi que les commentaires les plus divergents concernaient le chapitre «Collaboration et négociations de contrats» et le chapitre «Prix équitables». Les remarques faites par les acteurs sur les prix équitables, p.ex., allaient d'un prix couvrant les frais de production à un prix de vente final conforme au marché.

Pour développer le sujet du commerce équitable en Suisse, Bio Suisse n'a, contrairement au processus de développement du code BNN, pas fait appel à un spécialiste du développement d'organisations, mais elle a demandé de rédiger des travaux de fin d'étude sur le sujet. Pour le code BNN, la possibilité de participation passait par un groupe de travail soigneusement sélectionné et les acteurs de la filière pouvaient s'impliquer par le biais de l'assemblée des membres de l'interprofession. Chez Bio Suisse, une large participation était garantie par le groupe d'accompagnement, car il n'existe pas d'organe représentatif pour l'ensemble de la filière. Un nombre relativement restreint de preneurs de licences y a participé.

En permettant aux preneurs de licences de participer et de donner leur avis au sujet du commerce équitable, Bio Suisse s'est ouvert et grâce à la collaboration active des principaux partenaires commerciaux au niveau stratégique, le projet a une réelle chance de réussite. Toutefois, la suite du processus de mise en œuvre de la stratégie d'équité nécessite une plus forte intégration des petites et moyennes entreprises en particulier, dont un trop petit nombre a participé au processus de feedback et dont le point de vue n'a pas pu être suffisamment pris en considération dans ce travail.

Une implication large des parties concernées ainsi qu'un choix raisonné des personnes importantes constituent des facteurs-clé primordiaux pour que des changements puissent être mis en place. La motivation personnelle joue un rôle important lorsqu'il s'agit de valeurs telles que le traitement équitable dans la collaboration. Pour la suite du développement du code de conduite, les responsables doivent avoir de bonnes connaissances des méthodes de modération, car un autre facteur-clé est de fixer des principes et des règles réalistes dans le code de conduite et non des souhaits irréalisables.

Ces principes et règles peuvent être perçus comme des lignes directrices pour les plateformes de discussion, auxquelles les concernées devront adhérer en consensus après une discussion d'égal à égal. Les normes ainsi développées peuvent contribuer à atténuer les différences de pouvoir entre des partenaires commerciaux de forces différentes et à aboutir de cette manière à un accord équitable.

La considération économique montre clairement qu'il est nécessaire de bien faire ressortir qu'elle est la valeur supplémentaire de la stratégie, car un prix supérieur doit être accepté par les consommateurs. Si l'augmentation des prix n'est pas prévue, d'autres avantages doivent résulter des relations commerciales améliorées telles que des rentes de réputation ou de coopération ou un capital social.

L'interprétation nouvelle du terme d'équité dans le contexte du Bourgeon englobe deux dimensions: celle de la *répartition équitable* et celle de l'*équité ressentie* ou *procédurale*. La première dimension comporte les principes et les règles qui seront fixés dans le code de conduite pour la formation des prix et des marges ainsi que la disposition des partenaires commerciaux les plus forts d'assumer une part de responsabilité à la place des partenaires plus faibles, afin de pouvoir avec le temps se procurer des produits suisses de qualité Bourgeon. Il est difficile de trouver une réponse concrète pour calculer des prix équitables, car ce sont les partenaires commerciaux qui doivent les déterminer par le dialogue. Ils

dépendent aussi bien de la situation du marché que de la qualité des relations commerciales individuelles et de la communication crédible de la plus-value auprès des consommateurs.

La deuxième et peut-être la plus importante dimension est *l'équité procédurale* qui a pour but d'améliorer la qualité des relations commerciales à long terme. Les principes et les règles de la collaboration doivent être repensés chaque année avec le but de développer toujours plus la culture de collaboration au sein de la branche Bourgeon afin de faire face à la dynamique et à la concurrence croissante du marché bio en Suisse.

Un défi particulier se situe dans le développement de mécanismes de sanction et de stimulants adéquats et acceptables qui permettent de garantir le caractère contraignant du code.